

La vie à...

La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Décembre 2023



En cette période de festivités,
au nom du Conseil municipal et des
employés municipaux recevez nos
meilleurs voeux de bonheur.
Nous vous souhaitons de

*Joyeuses Fêtes
& une
Heureuse Année
2024!*

Louise Arpin, mairesse

Les conseillers(ères)

Georges-Étienne Bernard
Myriam La Frenière

Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier

Mélanie Simard
Jean Provost

ET tout le personnel de la Municipalité

À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie
579 348-0699

Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Conception et impression du journal :

Impressions KLM
450 795-3219

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :

772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Téloc. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement

Transports Philippe Desgranges inc.

450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton

et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

Presbytère

450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél. : 450 771-0505 | Téloc. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à :

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarifification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois)

1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)

1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)

1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00 \$/mois)

1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00 \$/mois)

1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)

1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

CONGÉ DU TEMPS DES FÊTES

Veillez noter que le Bureau municipal sera fermé à compter du lundi **25 décembre 2023**, jusqu'au vendredi **5 janvier 2024 inclusivement**. Nous serons de retour lundi, le 8 janvier 2024.

En cas d'urgence seulement, un responsable peut être rejoint au numéro suivant : **450 513-2317**.

Passer un très heureux temps des Fêtes !



STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE











Veillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 7 heures du matin, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

CETTE INTERDICTION EST LEVÉE À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL.

Une exception s'applique durant le temps des fêtes, soit les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

CALENDRIER DU MOIS

JANVIER 2024

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---|--|---|--|-----------|---|
| |  1 BONNE ANNÉE ! | 2 | 3 Matières recyclables | 4 | 5 | 6 |
| BUREAU MUNICIPAL FERMÉ DU 25 DÉCEMBRE 2023 AU 5 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT | | | | | | |
| 7 | 8 | 9 |  10 Résidus domestiques |  11 Matières organiques | 12 | 13 |
| 14 | 15 |  16 Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 |  17 Matières recyclables | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 |  24 Résidus domestiques | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 |  31 Matières recyclables | | |  |



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le 5 décembre 2023, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale à La Présentation et pour laquelle tous les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émis le 30 novembre 2023.

L'avis public annonçant cette séance extraordinaire traitant de l'adoption du budget de l'année 2024 et du Programme triennal d'immobilisations qui a été affichée le 24 novembre 2023, conformément à l'article 956 du *Code municipal*.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 237-12-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du budget 2024 et du Programme triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

3- ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2024-2025-2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 238-12-23

Considérant les informations financières remises par la directrice générale relativement au Budget de l'année 2024;

Considérant les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations élaboré pour les années 2024, 2025 et 2026;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le Budget déposé pour l'exercice financier 2024, présentant des revenus et des dépenses de 5 457 156\$, incluant les affectations et investissements mais excluant l'amortissement des immobilisations, et qui sont répartis comme suit :

REVENUS

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Taxes | 4 605 195 \$ |
| Paiements tenant lieu des taxes | 31 600 \$ |
| Services rendus | 166 650 \$ |
| Imposition de droits | 105 000 \$ |
| Amendes et pénalités | 5 000 \$ |
| Intérêts | 18 000 \$ |
| Autres revenus | 8 000 \$ |
| Transferts | 517 711 \$ |

TOTAL DES REVENUS

5 457 156 \$

DÉPENSES

| | |
|--------------------------|--------------|
| Administration générale | 885 699 \$ |
| Sécurité publique | 948 025 \$ |
| Transport | 1 017 815 \$ |
| Hygiène du milieu | 955 709 \$ |
| Aménagement et urbanisme | 102 422 \$ |
| Loisirs et culture | 629 575 \$ |
| Frais de financement | 400 865 \$ |
| Remboursement d'emprunt | 595 000 \$ |

Sous-total des dépenses

5 535 110 \$

| | |
|--|--------------|
| Tableau de pointage baseball | 17 085 \$ |
| Transfert réserve allocation départ | 2 758 \$ |
| Aménagement paysager « Le Petit Quartier » | 50 000 \$ |
| Aménagement zone scolaire | 63 875 \$ |
| Honoraires professionnels pour poste de chloration | 30 500 \$ |
| Surplus acc. non affectés (surplus libre) | (280 000) \$ |
| Contribution réserve – Entretien GCC | 30 828 \$ |
| Contribution réserve – Élections municipales | 7 000 \$ |

TOTAL DES DÉPENSES

5 457 156 \$

D'approuver le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, qui présente les données suivantes en fonction des orientations générales du Conseil:

ANNÉE 2024

| | |
|--|--------------|
| Aménagement paysager « Le Petit Quartier » | 56 937 \$ |
| Aménagement zone scolaire | 56 938 \$ |
| Plantation d'arbres sur une partie de la Route 137 (avec subvention) | 25 000 \$ |
| Mise à niveau des postes de pompage égouts | 1 500 000 \$ |
| Poste de chloration eau potable | 30 500 \$ |

ANNÉE 2025

| | |
|--|------------|
| Aménagement de nouveaux jeux d'eau | 150 000 \$ |
| Aménagement d'un trottoir le long du cimetière et d'une partie de la rue de l'église | 150 000 \$ |

ANNÉE 2026

| | |
|--|--------------|
| Aménagement du stationnement Centre Synagri – Phase I | 300 000 \$ |
| Séparation du pluvial et de l'égout sanitaire sur la rue Bouvier | 2 000 000 \$ |

PROCÈS-VERBAL | Séance extraordinaire du 5 décembre 2023

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions concernant le Budget 2024 et le PTI est mise à la disponibilité des citoyens.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 12.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 239-12-23

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL | Séance du 5 décembre 2023



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 décembre 2023, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam LaFrenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 240-12-23

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam LaFrenière
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023
4. Consultation publique concernant le dossier suivant : Règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2023

10. Séances ordinaires du Conseil pour 2024 – Approbation du calendrier
11. Assurances générales – Renouvellement de la police
12. Services juridiques – Autorisation de recourir aux services de Therrien, Couture, avocats
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 306-24 pour fixer le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2024
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 304-23 relatif aux nuisances
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 305-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe
16. Programme d'aide à la voirie locale – Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Saint-Hyacinthe
17. Mandat à Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre pour opération cadastrale – Chemin Girouard
18. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 128 700 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2023
19. Règlements d'emprunt numéro 08-99 et 08-100 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
20. Radars photo dans les municipalités – Demande de la ville de Saint-Pie – Appui
21. 5e Rang – Achat et installation d'un nouveau compteur d'eau – Mandat à Compteur d'eau du Québec
22. Achat de radio FM mobile pour véhicules municipaux
23. Adoption du second projet de règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106
24. Avis de motion – Projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
25. Adoption du premier projet de règlement numéro 303-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations
26. CCU – Renouvellement du mandat de 3 membres
27. Modification de la résolution numéro 173-08-23 – Achat d'un dévidoir et d'un boyau pour l'arrosage de la patinoire
28. Divers
29. Dépôt de la correspondance
30. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 241-12-23

PROCÈS-VERBAL | Séance du 5 décembre 2023

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 17 novembre 2023, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Règlement numéro 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 242-12-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

| | | | |
|----------|---|---|---------------|
| C2300334 | D | Fonds d'information sur le territoire Mutations octobre | 30,00 \$ |
| C2300335 | D | Groupe Sports-Inter Plus Marquage permanent soccer | 482,84 \$ |
| C2300336 | D | Aquatech Société de Gestion de l'eau Prélèvement eau potable octobre | 432,94 \$ |
| C2300336 | D | Aquatech Société de Gestion de l'eau Traitement eaux usées octobre | 1 617,55 \$ |
| C2300337 | D | Postes Canada Journaux octobre | 194,20 \$ |
| C2300338 | D | Réseau internet Maskoutain Téléphone IP novembre | 267,89 \$ |
| C2300339 | R | Paysagiste Proland Fermeture filet de baseball | 1 379,70 \$ |
| C2300340 | D | Pneus Langelier Inst. pneus tracteur loisirs | 37,38 \$ |
| C2300341 | D | Deschênes François Ménage Gym 23 et 30 octobre | 150,00 \$ |
| C2300342 | D | Auger Sylvie Concours réduction déchets | 100,00 \$ |
| C2300343 | D | Rona Inc. Pièces et accessoires / voirie | 307,34 \$ |
| C2300344 | D | Linde Canada Inc. Loc. Acétylène du 29-09/27-10 | 44,52 \$ |
| C2300345 | D | Groupe Lou-Tec Inc. Loc. foreuse trou cabane/zamboni | 150,44 \$ |
| C2300346 | D | Groupe Maskatel Québec Internet Pavillon 02-11/01-12 | 63,18 \$ |
| C2300347 | R | Bertrand Mathieu Décompte no 6 Gagnon, Giasson | 192 716,10 \$ |
| C2300348 | D | Deschênes François Ménage Gym 13 novembre | 75,00 \$ |
| C2300349 | D | Audrey Shink Maquilleuse dépouillement de Noël | 880,00 \$ |
| C2300350 | D | Jamélie Gagnon Aliments cours de cuisine | 340,61 \$ |
| C2300351 | R | Vitres Ultra Nettes Décoration de Noël Halte-Vélo | 1 279,67 \$ |

| | | | |
|----------|---|---|--------------|
| C2300352 | D | Audrey Gaudreau Tasses Isothermes | 375,00 \$ |
| L2300110 | I | Telebec Télécopieur du 10-10/9-11 | 98,76 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Terrain tennis 23-09/24-10 | 145,26 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Centre Synagri 21-09/20-10 | 1 825,66 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Dek Hockey 16-08/16-10 | 1 293,96 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Rue Lépine 16-08/16-10 | 28,74 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Pavillon Loisirs 16-08/16-10 | 815,27 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Terrain Loisirs 16-08/16-10 | 645,31 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Piste cyclable CAG 17-08/17-10 | 74,39 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Terrain tennis 17-08/17-10 | 94,30 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Halte-vélo 17-08/17-10 | 45,29 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Piste cyclable Érables 18-08/18-10 | 6,99 \$ |
| L2300111 | I | Hydro-Québec Éclairage public octobre | 1 222,47 \$ |
| L2300112 | I | Ministère du Revenu du Québec DAS Provincial octobre | 16 378,86 \$ |
| L2300113 | I | Agence des douanes et du Revenu DAS Fédéral octobre | 6 655,28 \$ |
| L2300114 | I | Retraite Québec RREM Élus octobre | 1 042,88 \$ |
| L2300115 | I | Desjardins sécurité financière REER employés octobre | 2 988,70 \$ |
| L2300116 | I | Services de carte Desjardins Remboursement. Visa octobre | 2 193,08 \$ |
| L2300117 | R | Banque Royale du Canada Remb. cap. et int. F-150 novembre | 882,11 \$ |
| L2300118 | I | Bell Mobilité Inc. Cellulaires voirie novembre | 162,00 \$ |
| L2300119 | I | Telebec Photocopieur du 10-11/9-12 | 98,71 \$ |
| P2300349 | D | M.R.C. des Maskoutains Mise à jour no. 045 | 1 328,86 \$ |
| P2300350 | D | R. Bazinet & Fils Ltée Essence camions voirie | 160,37 \$ |
| P2300351 | D | Buropro Citation Fournitures de bureau | 316,59 \$ |
| P2300352 | D | Laferté & Letendre Inc. Outillages & équipements voirie | 143,67 \$ |
| P2300352 | D | Laferté & Letendre Inc. Carlou cabane / Zamboni | 470,23 \$ |
| P2300353 | D | Kemira water Solution Inc, Sulfate d'aluminium | 7 601,32 \$ |
| P2300354 | D | Pavage Maska Inc. Asphalte | 758,04 \$ |
| P2300355 | R | Carrières St-Dominique Ltée Fossés Bas des Étangs et Ste-Rose | 9 881,84 \$ |
| P2300356 | D | Accès Info Enr. MAJ des postes / administration | 301,24 \$ |
| P2300356 | D | Accès Info Enr. Service à distance Coord. Loisirs | 52,89 \$ |
| P2300357 | D | Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Vidange saison régulière | 229,32 \$ |
| P2300358 | R | LeProhon Entretien & clim. Synagri vers. 2/2 | 751,94 \$ |

PROCÈS-VERBAL | Séance du 5 décembre 2023

| | | | |
|----------|---|--|----------------------|
| P2300359 | D | Antonio Moreau Ltée Vêtements / voirie | 241,01 \$ |
| P2300360 | I | Desjardins sécurité financière Ass. collectives employés nov. | 3 448,39 \$ |
| P2300361 | R | Conception paysage Inc. Surveillance chantier tennis | 8 508,15 \$ |
| P2300362 | R | M.R.C. des Maskoutains Cours d'eau branches 9 et 8 | 20 993,66 \$ |
| P2300363 | R | Excavation Luc Beaugard Inc. Fossés & ponceaux Ste-Rose | 46 492,56 \$ |
| P2300364 | R | Laboratoire de la Montérégie Inc. Contrôle matériaux tennis | 1 914,35 \$ |
| P2300365 | R | Excavation Luc Beaugard Inc. Déneige. bur. mun. & Synagri vers. 3/3 | 3 582,18 \$ |
| P2300366 | R | Entreprises Myrroy Inc. Balayage des rues | 1 371,08 \$ |
| P2300367 | R | Jean-Claude Lizotte Inc, Décompte no. 2 terrains de tennis | 76 806,02 \$ |
| | | | 422 976,09 \$ |

Salaires versés pour le mois de novembre 2023 : **56 154,91 \$**

COMPTES À PAYER

| | | |
|---|--------------|--|
| Rona Inc. | | |
| Pièces et accessoires voirie | 511,21 \$ | |
| Rona Inc. | | |
| Époinette, lame / cabane zamboni | 235,22 \$ | |
| Rona Inc. | | |
| Ruban électrique / garage | 12,67 \$ | |
| Groupe Lou-Tec Inc | | |
| Location clôture / tennis | 181,58 \$ | |
| Aquatech société de gestion de l'eau Inc. | | |
| Conformité Ste-Rose Fuite d'eau | 200,75 \$ | |
| Aquatech société de gestion de l'eau Inc. | | |
| Échantillonnage abattoir août/sept | 176,43 \$ | |
| Aquatech société de gestion de l'eau Inc. | | |
| Échantillonnage abattoir septembre | 329,26 \$ | |
| Portes de garage Ste-Victoire Inc., | | |
| Ajout panneau cabane baseball | 2 776,83 \$ | |
| Québec Domotique | | |
| Changer lecteur caméra pavillon | 517,39 \$ | |
| NMP Golf Construction Inc. | | |
| Ct pièces & acc. cabane zamboni | (470,30) \$ | |
| NMP Golf Construction Inc. | | |
| Réparation drain fossé Bas Étangs | 69,58 \$ | |
| NMP Golf Construction Inc. | | |
| Pièces et acc./cabane zamboni | 4 621,60 \$ | |
| Technologies Bionest Inc. | | |
| Entretien UV 1432 Salvail Nord | 319,19 \$ | |
| Technologies Bionest Inc. | | |
| Entretien UV 530 rue Raygo | 413,58 \$ | |
| Polyvalente Saint-Hyacinthe Delorme | | |
| Aménagement bassin Lépine | 3 052,00 \$ | |
| Pouliot Plomberie mécanique Inc. | | |
| Glycol système chauffage Synagri | 273,59 \$ | |
| ITM Instruments Inc. | | |
| Calibration PH mètre | 263,87 \$ | |
| St-Germain égouts et aqueducs | | |
| Pièces / cabane zamboni | 1 137,92 \$ | |
| Laferté et Letendre Inc. | | |
| Entretien plafond Centre Synagri | 743,73 \$ | |
| M.R.C. des Maskoutains | | |
| Équilibrage rôle vers. 2/2 | 14 132,92 \$ | |
| Entreprises B.J.B Inc. | | |
| Ent. lampadaires & tube bureau mun. | 413,13 \$ | |

| | | |
|---------------------------------------|--------------|--|
| Entreprises B.J.B Inc. | | |
| Lampadaire terrains tennis | 1 409,48 \$ | |
| Entreprises B.J.B Inc. | | |
| Batterie station étang aéré | 154,53 \$ | |
| Entreprises B.J.B Inc. | | |
| Thermostat réservoir Gd rg | 128,59 \$ | |
| Entreprises B.J.B Inc. | | |
| Réparation fil terrain de baseball | 888,06 \$ | |
| Plombexel Inc. | | |
| Réparer robinet centre Synagri | 76,24 \$ | |
| R. Bazinet & fils Ltée | | |
| Essence véhicules voirie | 1 251,87 \$ | |
| Régie de l'AIBR | | |
| Consommation eau 30-08/29-09 | 14 151,80 \$ | |
| Régie de l'AIBR | | |
| Consommation eau 29-09/30-10 | 16 611,40 \$ | |
| EMCO Corporation | | |
| Tuyau & pièces / eau cabane zamboni | 1 173,18 \$ | |
| Carrières St-Dominique Ltée | | |
| Pierre chemin cabane / zamboni | 6 442,59 \$ | |
| Buropro Citation | | |
| CT fournitures de bureau | (70,98) \$ | |
| Buropro Citation | | |
| Livres dépouillement de Noël | 4 236,84 \$ | |
| Buropro Citation | | |
| Copies du 25-10/25-11 | 522,84 \$ | |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | | |
| Matières recyclables novembre | 7 257,84 \$ | |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | | |
| Matières organiques novembre | 8 757,05 \$ | |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | | |
| Résidus domestiques novembre | 10 821,42 \$ | |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | | |
| Vidanges saison régulière | 458,64 \$ | |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | | |
| Pierre / ponceau | 231,38 \$ | |
| Impression KLM | | |
| Journaux municipaux novembre | 1 370,50 \$ | |
| Stelem Canada Inc. | | |
| Tuteur borne incendie | 517,39 \$ | |
| Patrick Archambault Transport Inc. | | |
| Loc. niveleuse Salvail Nord | 1 609,65 \$ | |
| Centre de rénovation AL Inc. | | |
| Réparation ferme porte Synagri | 195,46 \$ | |
| Laboratoire de la Montérégie Inc. | | |
| Contrôle matériaux Gagnon, Giasson | 431,16 \$ | |
| Outils Migmaro | | |
| Scie à métal / cabane zamboni | 135,56 \$ | |
| Sûroit propane Saint-Hyacinthe | | |
| Propane garage | 1 187,61 \$ | |
| Sûroit propane Saint-Hyacinthe | | |
| Propane Centre Synagri | 932,80 \$ | |
| FQM Services | | |
| Rôle d'évaluation | 649,61 \$ | |
| Labosport Inc. | | |
| Fondation terrains de tennis | 4 024,13 \$ | |
| 115 468,79 \$ | | |

MONTANTS ENCAISSÉS EN NOVEMBRE 2023

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Taxes et droits de mutations | 432 042,79 \$ |
| Permis émis | 465,00 \$ |
| Inscriptions loisirs & culture | 4 710,00 \$ |
| Location Pavillon & terrain | 850,00 \$ |
| Location locaux GCC - act. Diverses | 390,00 \$ |
| Inscriptions CDJ | 483,90 \$ |

| | |
|---|-------------|
| Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir | 1 082,46 \$ |
| Remboursement | -50,00 \$ |
| Location immeuble | 400,00 \$ |
| Frais chèque sans provision | 25,00 \$ |

TOTAL – DÉPÔTS 440 399,15 \$

Dépôts directs

| | |
|--|--------------------|
| Intérêts compte chèques et compte avantage novembre 2023 | 5 776,79 \$ |
| TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS | 5 776,79 \$ |

GRAND TOTAL 446 175,94 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en novembre 2023 pour un montant total de 422 976,09 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en novembre 2023, au montant total de 56 154,91 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2023, au montant total de 115 468,79 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de novembre 2023, au montant de 446 175,94 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de novembre 2023.

- Nomination du président et du vice-président de la Régie. Félicitation pour la réélection de Monsieur Alain Jobin et de Madame Louise Arpin;
- Plusieurs discussions sur divers dossiers.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- L'activité du dépouillement de l'arbre de Noël c'est bien déroulé. Nous avons eu 188 inscriptions.

9- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le Registre des déclarations d'avantages reçus par les élus pour l'année 2023 et mentionne qu'aucune inscription n'y figure.

10- SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2024 – APPROBATION DU CALENDRIER RÉSOLUTION NUMÉRO 243-12-23

Considérant que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires qui seront tenues au cours de ladite année;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le calendrier des séances ordinaires que le Conseil municipal prévoit tenir au cours de l'année 2024, à compter de 19h30 heures, le mardi soir, aux dates suivantes :

16 janvier – 6 février – 12 mars – 2 avril – 14 mai – 4 juin – 2 juillet – 6 août – 3 septembre – 1^{er} octobre – 5 novembre et le 10 décembre;

De donner avis public du contenu de ce calendrier en le publiant au journal municipal, tel que stipulé à l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

11- ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUELEMENT DE LA POLICE RÉSOLUTION NUMÉRO 244-12-23

Considérant que la police d'assurances générales que la Municipalité détient avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 1^{er} janvier 2024;

Considérant la correspondance reçue par courriel en date du 21 novembre 2023 concernant les ajustements faits à la police d'assurance;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la police d'assurances générales de la Municipalité avec la MMQ, pour l'année 2024;

D'autoriser le paiement de la prime lorsque la MMQ aura transmis la facture pour le renouvellement de la police;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2024 pour le paiement de la prime.

12- SERVICES JURIDIQUES – AUTORISATION DE RECOURIR AUX SERVICES DE THERRIEN, COUTURE, JOLICOEUR, AVOCATS RÉSOLUTION NUMÉRO 245-12-23

Considérant qu'il est parfois nécessaire d'obtenir de l'information de nos conseillers juridiques pour le traitement de certains dossiers;

Considérant l'offre de services faite pour l'année 2024, par Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, avec qui la Municipalité transige depuis plusieurs années;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, à recourir au service du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., avocats, lorsqu'un dossier le nécessite, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 selon les termes de l'offre de services faite pour l'année 2024;

D'autoriser également la greffière-trésorière adjointe et l'inspectrice en

bâtiments, avec l'autorisation de la directrice générale, à recourir aux services du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., selon les mêmes termes de l'offre de services pour l'année 2024;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2024.

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-24 POUR FIXER LE TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion est donné, par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 306-24 *déterminant le taux des taxes et autres tarifs applicables pour l'exercice financier 2024*.

L'objet de ce règlement est de fixer le taux des taxes foncières et des autres taxes et compensations exigibles pour l'année 2024 en plus de présenter les tarifs applicables pour différents services administratifs et pour la location des infrastructures municipales.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 306-24 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-23 RELATIF AUX NUISANCES

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 304-23 *relatif aux nuisances*.

L'objet de ce règlement est de définir ce qui constitue une nuisance et adopter les dispositions qui s'imposent pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-23 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 305-23 *autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

L'objet de ce règlement est de revoir les conditions financières, lesquelles n'ont subi aucune hausse depuis 1998.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

16- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE SAINT-HYACINTHE RÉSOLUTION NUMÉRO 246-12-23

Considérant que la Municipalité de La Présentation a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation approuve les dépenses d'un montant de 74 289 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

17- MANDAT À JEAN-YVES TREMBLAY, ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR OPÉRATION CADASTRALE – CHEMIN GIROUARD RÉSOLUTION NUMÉRO 247-12-23

Considérant que le lot 3 882 490, constituant le chemin Girouard, appartient à la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le chemin Girouard est une voie de communication municipale enregistrée à la Commission de toponymie du Québec, mais qu'il n'est plus utilisé depuis l'aménagement de l'autoroute Jean Lesage;

Considérant qu'une partie du lot 3 882 490 est cultivé et entretenu par les agriculteurs possédant les lots de part et d'autre de l'ancien chemin;

Considérant que le lot 3 698 694, voisin Est du chemin appartient à Christian, Martin et Maryse Girouard;

Considérant que le lot 3 698 696, voisin Ouest du chemin appartient à Ferme Grand Rang (1977) inc;

Considérant qu'une partie du lot 3 882 490 est toujours utilisé à des fins

de chemin publiques;

Considérant que le Conseil municipal souhaite céder, pour 1\$, les parties de terre actuellement en culture;

Considérant la soumission courriel de Monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater Jean-Yves Tremblay, Arpenteur géomètre pour faire une opération cadastrale visant à diviser le lot 3 882 490, pour un montant estimé à 2 720\$, plus les taxes;

D'autoriser Madame Josiane Marchand, Directrice générale et Madame Louise Arpin, Mairesse, à signer les documents visant l'opération cadastrale;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

**18- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 128 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 248-12-23**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 128 700 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2023, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 08-99 | 102 200 \$ |
| 08-100 | 26 500 \$ |

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 12 décembre 2023;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|-----------|-------------------|
| 2024. | 22 900 \$ | |
| 2025. | 24 300 \$ | |
| 2026. | 25 700 \$ | |
| 2027. | 27 100 \$ | |
| 2028. | 28 700 \$ | (à payer en 2028) |
| 2028. | 0 \$ | (à renouveler) |

**19- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 08-99 ET 08-100 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 249-12-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2023, au montant de 128 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 22 900 \$ | 5,38000 % | 2024 |
| 24 300 \$ | 5,38000 % | 2025 |
| 25 700 \$ | 5,38000 % | 2026 |
| 27 100 \$ | 5,38000 % | 2027 |
| 28 700 \$ | 5,38000 % | 2028 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,38000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 22 900 \$ | 5,25000 % | 2024 |
| 24 300 \$ | 4,95000 % | 2025 |
| 25 700 \$ | 4,85000 % | 2026 |
| 27 100 \$ | 4,85000 % | 2027 |
| 28 700 \$ | 4,85000 % | 2028 |

Prix : 98,40900 Coût réel : 5,45920 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2023 au montant de 128 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 08-99 et 08-100. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

**20- RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS – DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-PIE – APPUI
RÉSOLUTION NUMÉRO 250-12-23**

Considérant la demande d'appui de la Ville de Saint-Pie transmise par le biais de la résolution # 31-10-2023 afin de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités;

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usages sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation et le constat est le même sur le territoire de la Municipalité de La Présentation et plusieurs autres municipalités du Québec;

Considérant que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneau représentant des enfants au milieu de la rue;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et des autres municipalités rurales;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

Considérant que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus ac-

cessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;

De demander l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'à la MRC des Maskoutains, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;

Et d'informer madame Chantal Soucy, député de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

**21- 5^e RANG – ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTEUR D'EAU – MANDAT À COMPTEUR D'EAU DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 251-12-23**

Considérant qu'au 5^e rang, aux limites des Municipalités de St-Charles-sur-Richelieu et La Présentation, un compteur d'eau de 4 pouces est installé depuis plusieurs années sur une conduite de 6 pouces;

Considérant la grosseur du compteur d'eau, il y a une diminution de la pression d'eau;

Considérant qu'un compteur d'eau de 6 pouces pourrait être installé et qu'il n'y aurait plus de diminution de pression d'eau;

Considérant la soumission de Compteurs d'eau du Québec;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Compteurs d'eau du Québec, au montant de 7 763.40\$, plus les taxes pour l'achat et l'installation d'un nouveau compteur d'eau de 6 pouces;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**22- ACHAT DE RADIO FM MOBILE POUR VÉHICULES MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 252-12-23**

Considérant l'offre de service de Daniel Radio-T.V. & Fils inc. pour faire l'achat de radio FM mobile pour équiper les véhicules municipaux;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'offre de service de Daniel Radio-T.V. & Fils inc. pour l'achat et l'installation de radio FM mobile pour une somme d'environ 5 800 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**23- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 17 PORTANT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-106
RÉSOLUTION NUMÉRO 253-12-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment quant à la définition et au nombre minimal de bâtiments devant faire l'objet d'un tel projet ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-106 afin d'y intégrer une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) ;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue le 7 mars 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

24- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS

L'avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lussier, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations »

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation ;
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- D'autoriser l'usage Habitation unifamiliale en rangée dans la zone H-130 (rue Desmarais) ;
- De modifier les conditions d'utilisation d'un logement deux générations afin de se conformer aux normes appliquées par nos évaluateurs municipaux.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

25- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 254-12-23

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 ;

Attendu que le Conseil souhaite modifier certaines normes encadrant les résidences bigénérationnel ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations » ;

De tenir une consultation publique le 16 janvier 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés ;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

26- CCU – RENOUELEMENT DU MANDAT DE 3 MEMBRES RÉSOLUTION NUMÉRO 255-12-23

Considérant que le mandat d'un élu comme délégué au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) se termine le 31 décembre prochain ;

Considérant que le mandat de trois membres citoyens se terminera également le 31 décembre prochain ;

Considérant que toutes les personnes concernées sont intéressées de poursuivre leur mandat en tant que membres du CCU ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat de madame Louise Arpin en tant que représentante du Conseil au sein du CCU, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2025 ;

De renouveler le mandat de messieurs David Giard, André Bernard et

Réjean Blanchette en tant que membres citoyens, pour une période de 2 ans se terminant le 31 décembre 2025.

27- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 173-08-23 – ACHAT D'UN DÉVIDOIR ET D'UN BOYAU POUR L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 256-12-23

Considérant l'ajout d'une boîte de contrôle enrouleur;

Considérant la soumission de Les Équipements Harjo au montant de 1 095\$, plus les taxes;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de la boîte de contrôle enrouleur pour ajouter au dévidoir, au montant de 1 095 \$, plus les taxes;

De payer la facture lors de l'achat.

28- DIVERS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

29- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 22 novembre 2022
- MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 14 novembre 2023
- MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 octobre 2023
- MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 octobre 2023
- MRC – Résolution numéro 23-11-283 – Budget 2024 – Partie 1 (Administration générale) – Adoption – Quotes-Parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-284 – Budget 2024 – Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) – Adoption – Quotes-Parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-285 – budget 2024 – Partie 3 (Poste de police – Secteur Sainte-Rosalie) – Adoption – Quotes-parts-2024 – approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-286 – Budget 2024 – Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-287 – Budget 2024 – Partie 8 (Service d'ingénierie) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-288 – budget 2024 – Partie 9 (Prévention incendie) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-289 – Budget 2024 – Partie 12 (Bandes riveraines) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-290 – Budget 2024 – Partie 15 (Transport en commun urbain) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-291 – budget 2024 – Partie 16 (Service de fourniture d'un progiciel en gestion documentaire et archivistique) – Adoption – Quotes-parts 2024 – Approbation
- MRC – Résolution numéro 23-11-297 – Règlement 23-633 modifiant le règlement 03-128 relatif au SAR (Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain – Nouvelle cartographie gouvernementale – SBM) – DNM – Adoption par renvoi
- MRC – Résolution numéro 23-11-299 – Règlement 23-636 – Traitement

- MRC – des membres de la MRC des Maskoutains – Adoption
Résolution numéro 23-11-300 – Règlement 22-625 – Décharge des 15 du Haut du 3e rang, Br 1 – SMR – Décharge des 15 et des 24, Brs 15 et 24 – SDA – Contrat 04811-16840 (001-2021) – Adoption
- MRC – Règlement numéro 22-626 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Sirois, Branche A (19-9009-360) – Ville de Saint-Hyacinthe – Cours d'eau Rivière Salvail, Branches 8 et 9 (21/4525/365) – Municipalité de La Présentation – Cours d'eau Décharge des 15 et 30 (21/4540/373) – Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 04811-16841 (002-2021)
- MRC – Résolution numéro 23-11-302 – Règlement 22-627 – Chemin Pénelle, Br Princ. – SPI et St-Paul – ruisseau des Allongés, Embr des 12 – SPI – Contrat 04811-16842 (003-2021) – Adoption
- MRC – Règlement 22-629 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant les cours d'eau Rivière Amyot, Branche 2, 3,4 et 5 (21/2890/376) – Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville – Contrat 04811-16844 (005-2021)
- MRC – Résolution numéro 23-11-311 – Fonds de développement rural et politique de soutien aux projets structurants – Deuxième appel de projets – Automne 2023 – Autorisation
- MRC – Résolution numéro 23-11-312 – MRC Rouville – Demande au gouvernement fédéral et Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales - Appui
- RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023
- RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre 2023
- RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2023
- DESJARDINS –
Fin de Bail – Prendre note que le locataire prévoit retirer ses équipements le 4 décembre 2023
- TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE –
Résolution numéro 1144-11-2023 – Résolution d'appui – Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées
- VILLE DE SAINT-HYACINTHE –
Résolution numéro 23-700 – Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 349-15 modifiant le règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance aux Règlements numéros 21-585 et 21-590 de la MRC des Maskoutains concernant l'identification des commerces complémentaires à l'agriculture et le corridor relatif au bruit routier longeant l'autoroute Jean-Lesage
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE –
Résolution numéro 2023-11-28 – Demande d'appui – Radar photo dans les municipalités
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE –
Résolution numéro 2023-11-23 – Adoption – Projet de règlement 2023-12 Amendant le Règlement no 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, suite à l'adoption par la MRC des Maskoutains du règlement 22-663 relatif aux zones potentiellement exposées au glissement de terrain
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT –
Résolution numéro 326-11-2023 – FQM – Évaluation des bâtiments – Demande de maintien de la période d'évaluation professionnelle à tous les sept (7) ans – Demande d'appui
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT –

Résolution numéro 343-11-2023 – Radars photo dans les municipalités – Demande de la Ville de Saint-Pie – Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE –

Résolution numéro 2023-11-252 – Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON –

Résolution numéro 224-11-2023 – Radars photo dans les municipalités – Demande d'appui

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 257-12-23

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 18.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Modification au règlement d'urbanisme numéro 06-81

AVIS vous est donné que lors d'une séance tenue le 5 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution, sans changement, le second projet de règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement 302-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment la définition, le nombre de bâtiments minimales, les aires de stationnement et la plantation d'arbres ;
- D'inclure une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) qui était dans la zone CH-101, dans la zone CH-106 ;
- De modifier les usages autorisés dans la zone CH-106.

Les dispositions contenues au second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande concernant les dispositions comprises aux articles 2 à 6 du second projet de règlement peut provenir d'une personne habile à voter de toute les zone du territoire municipal.

Une demande concernant les dispositions comprises aux articles 7 et 8 du second projet de règlement peut provenir

d'une personne habile à voter de la zone CH-106 et des zones contiguës.

La délimitation exacte des zones concernées, ainsi que celle des zones contiguës, peuvent être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 20 décembre 2023 à 16 h 15 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en prenant rendez-vous en téléphonant au 450 796-2317 poste 1804.

AVIS DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 13 DÉCEMBRE 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Modification au règlement relatif au Règlement d'urbanisme numéro 06-81

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

Le projet de règlement numéro 303-23 *MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE H-130 ET DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS*

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation, concernant le projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 5 décembre 2023.

Projet de règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation ;
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- D'autoriser l'usage Habitation unifamiliale en rangée dans la zone H-130 (rue Desmarais) ;
- De modifier les conditions d'utilisation d'un logement deux génération afin de se conformer aux normes appliquées par nos évaluateurs municipal.

La séance de consultation publique se tiendra **le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Veuillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : www.municipalitelapresentation.qc.ca dans la section *Urbanisme / Règlement* en adoption où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 22^e jour du mois de décembre 2023

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

Déneigement Collecte des déchets



La Municipalité La Présentation souhaite **sensibiliser** ses citoyens quant à l'importance de placer correctement son **bac roulant** lors de la collecte des déchets!

Afin d'aider au déneigement efficace des rues de la Municipalité lors de la collecte des déchets, il est important que votre bac roulant soit mis en bordure de la rue, mais **DANS VOTRE** entrée privé. Il ne doit donc pas empiéter dans la rue ou sur le trottoir!

Si un bac est trop près de la route, celui-ci peut subir un impact provenant des déneigeuses.

Un bac renversé ne peut être collecté!

Lors d'une tempête de neige, il est recommandé de placer vos bacs en bordure de rue le matin de la collecte, au plus tard à 7 h.

Les bacs ne doivent pas être placés derrière un banc de neige où la pince mécanique des camions ne pourrait y accéder.

Il doit y avoir un dégagement minimum de 2 pieds tout autour.



MERCI POUR VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES LORS DES TEMPÊTES DE NEIGE

BORNE FONTAINE

Nous demandons aux propriétaires lors de votre déneigement d'entrée de cours, de ne pas enterrer la borne fontaine qui est située sur votre terrain. Ça va faciliter le travail des pompiers pour se brancher à la borne fontaine. De plus, les employés de voirie ne passeront pas plusieurs jours à déneiger les bornes fontaine et ils ne risqueront pas d'abîmer votre terrain.

Merci de votre collaboration !



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins de Noël aura lieu, cette année, **du 8 janvier au 12 janvier 2024**. Pour assurer un service efficace, veuillez respecter les consignes suivantes :

- ✓ déposez votre sapin en **bordure de la rue**, le matin de la collecte avant 7 h ou la veille à partir de 19 h.
- ✓ assurez-vous qu'il soit déneigé et débarrassé des décorations afin d'en faciliter la collecte.

**Merci de votre
collaboration !**



AVIS À LA POPULATION

Sur le territoire de La Présentation, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains, un règlement sur les nuisances est en vigueur et applicable par la Sûreté du Québec. Ce règlement peut vous être utile si vous sentez que votre jouissance de propriété est brimée par l'activité nuisible d'un voisin.

Dans cette situation, il est important de déposer une requête à la Sûreté du Québec afin que votre demande soit adéquatement traitée.

Sachez que ce règlement est basé sur le témoignage d'un plaignant. C'est donc la personne qui se voit dérangée par une activité qui doit porter plainte.

N'ayez crainte de communiquer avec la Sûreté du Québec, car chaque demande est traitée dans l'anonymat et le respect.

Nous vous encourageons donc à communiquer avec la Sûreté du Québec, au 450 310-4141.



Cours prêt à rester seul



DIMANCHE 24 MARS 2024 DE 9 H À 15 H

Pavillon des loisirs situé
au 888, rue des loisirs à La Présentation.

45\$ (incluant le manuel et le certificat).
Le nombre d'inscriptions est limité.

La place est garantie suite à la réception du paiement et de l'inscription sur Qidigo:

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-LaPresentation/activities/session>.

La présence des parents n'est pas permise à l'intérieur du local, nous vous demandons de laisser l'enfant entrer seul dans le pavillon.

La période du diner sera de 11 h 30 à 12 h 45 et les jeunes peuvent retourner à la maison pour le diner afin de respecter les règles sanitaires ou demeurer sur place à plus de 2 mètres.

Le cours s'adresse aux jeunes qui ont OBLIGATOIREMENT 9 ans au 24 mars.
Un minimum d'inscriptions est requis pour offrir le cours.

Pour toutes informations veuillez contacter Marie-Soleil Gaudreau
au 450 796-2317 #1805 ou par courriel au loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

**LA FORMATION EST NON REMBOURSABLE UN CERTIFICAT SERA
REMIS AUX PARTICIPANTS PRÉSENTS**

COURS DE GARDIENS AVERTIS

SAMEDI 23 MARS 2024 DE 8 H À 16 H

Pavillon des loisirs situé
au 888, rue des loisirs à La Présentation.

55\$ (incluant le manuel et le certificat).
Le nombre d'inscriptions est limité.

Inscription :

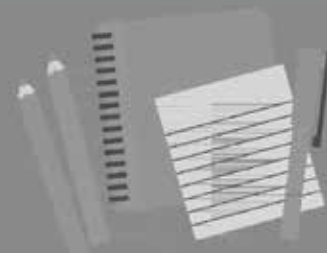
<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-LaPresentation/activities/session>.
(La place est garantie suite à la réception du paiement et des formulaires complétés en ligne)

La présence des parents n'est pas permise à l'intérieur du local, nous vous demandons de laisser l'enfant entrer seul dans le pavillon.

La période du diner sera de 12 h à 13 h 15 et les jeunes peuvent retourner à la maison pour le diner afin de respecter les règles sanitaires ou demeurer sur place à plus de 2 mètres.

Le cours s'adresse aux jeunes qui ont OBLIGATOIREMENT 11 ans au 23 mars.

Pour toutes informations veuillez contacter
Marie-Soleil Gaudreau au
450 796-2317 #1805 ou par courriel au
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca




Piste de raquette, de marche et de ski de fond

 **Nous aurons encore un sentier boisé**

La municipalité est fière d'offrir à nouveau une piste balisée qui proposera 4 distances avec 2 points de départ qui se trouve au bout de la rue Lépine ou dans le boisé de la rue Charles-A-Gauttier(voir le plan).

Jusqu'à une possibilité de 4.6 km vous attend en ski de fond si vous allez au bout du trajet 4 et que vous revenez à la rue Lépine. De plus, le sentier dans le boisé peut vous offrir la distance que vous souhaitez grâce à ses multiples sentiers.
















VOUS ÊTES ICI

LÉGENDE



DÉBUT ET FIN DU SENTIER


-  RUE LÉPINE
-  RUE CHARLES-A.-GAUTTIER
-  SENTIER

DISTANCES:

-   0.5 KM
-   0.8 KM
-   0.6 KM
-   0.4 KM

TRAJET TOTAL :

-   2.3 KM

 **ATTENTION**

CROISEMENT AVEC LA PISTE DE VTT!

SOYEZ ATTENTIF!

Horaires de la patinoire



Quand les conditions climatiques le permettront, les heures d'ouverture seront les suivantes :

Lundi au vendredi
9 h à 18 h (sans surveillance)
18 h à 22 h (avec surveillance)

Samedi
10 h à 22 h (avec surveillance)

Dimanche
10 h à 21 h (avec surveillance)

Nous vous rappelons que lorsqu'il n'y a pas de surveillant présent sur place, vous patinez à vos risques.

N.B. La municipalité à fait l'acquisition de support, afin d'aider vos tout petits dans leur apprentissage! Demandez-les!

Durant la période des fêtes, (du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 inclusivement), la patinoire sera ouverte, tous les jours de 10 h à 22 h avec surveillance.

Pour les 25 décembre et 1^{er} janvier, la patinoire sera ouverte de 10 h à 18 h, mais sans surveillance.

Dès que l'anneau de glace sera prête, la patinoire municipale sera réservée au hockey des grands et la patinoire de Dek hockey au hockey des petits.

Pour savoir si la patinoire est fermée, vous pouvez vous présenter sur place ou consulter la page Facebook de la Municipalité. Un message y sera écrit si la patinoire est fermée.

Merci de votre compréhension!

Recherche de bénévoles

La Municipalité de La Présentation sera l'hôte du tournoi de la Ligue de soccer des Patriotes en 2024. C'est plus de 600 joueurs de soccer qui participeront à ce tournoi de fin de saison chez nous !



Tu aimes être actif ?



Tu as le goût de t'impliquer dans ta municipalité pour les enfants ?

Nous attendons ta candidature afin de faire partie du comité organisateur du tournoi de soccer 2024 ! Nous composerons dans les prochaines semaines le comité organisateur.

Contacte Marie-Soleil Gaudreau pour faire partie de ce magnifique comité : loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca



Merci aux bénévoles



Nous tenons à remercier notre Père Noël lors de la journée du dépouillement de Noël sans qui l'activité ne pourrait pas avoir lieu. En plus de remercier les bénévoles qui décorent pour la tenue de l'événement.



HERSHEY



Les
Producteurs
de lait
de Montérégie-Est



De plus, merci à nos partenaires :
Les producteurs de Lait du Québec
et Hershey





PRÉVENIR LES RISQUES

D'INCENDIE DURANT LE TEMPS DES FÊTES

Gardez en tête les conseils de prévention suivants afin de décorer en toute sécurité durant la période des Fêtes.

SI VOUS OPTEZ POUR UN ARBRE NATUREL



- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinés ne se détachent pas facilement.
- Arrosez le pied de l'arbre tous les jours.

Qu'il soit naturel ou artificiel, le sapin doit être installé à plus d'un (1) mètre d'une source de chaleur (plinthé électrique, chauffeferette, foyer, etc.).

ATTENTION AUX DÉCORATIONS !



- Les issues de secours des bâtiments ne doivent pas être obstruées par les décorations.
- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Assurez-vous qu'elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez toujours vos lumières avant de quitter votre résidence ou d'aller au lit.
- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice versa.

IMPORTANT

Si vous devez utiliser des rallonges électriques :



- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.
- Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpeette. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique



Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe

450 778-8300 poste 8559

prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



SARCA

TEMPS DES FÊTES



Durant le temps des fêtes, plusieurs réunions familiales ont lieu. Lors de ces rencontres, on questionne souvent les adolescents et adolescentes au sujet de leurs études. On leur demande ce qu'ils envisagent faire plus tard et leurs aspirations futures. Toutefois, il n'est pas toujours facile pour les jeunes, et parfois les plus vieux de répondre à ces questions. Il est possible qu'ils ne sachent pas où se diriger et, dans certain cas, l'école n'est pas un élément positif dans leur vie.

Il y a des conseillères et conseillers d'orientation présent(e)s dans toutes les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Nous vous invitons à promouvoir leurs services auprès de vos adolescents.

Pour tous les citoyens de 16 ans et plus, qui ne fréquentent pas actuellement une institution scolaire, ils peuvent avoir accès aux services SARCA gratuitement. Que ce soit pour avoir un service d'orientation ou simplement savoir comment obtenir un diplôme d'études secondaires ou professionnelles, il est possible de rencontrer une conseillère SARCA. N'hésitez pas à référer vos neveux et nièces ou votre beau-frère !

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec





CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque c'en est un d'amitié ! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC des Maskoutains, 5 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi.

N'hésite pas à nous contacter pour en savoir plus!

450.774.8758
parrainagecivique.org

PUBLICITÉS

**UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE
ENTREPRISE ?**

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com

**SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE**
Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe

**Il reste un espace
pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7

**LES CONSTRUCTIONS
STEVEN LUSSIER INC.**
Résidentiel | Commercial | Agricole
450 278-2134

SOUSSION 100% GRATUITE

VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION
NOTRE EXPERTISE :

- Toiture de bardeaux
Accrédité IKO - Offre de financement
- Toiture de tôle
- Installation portes et fenêtres
- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!

constructions.stevenlussier@gmail.com • www.stevenlussier.com

**QUALITÉ
GARANTIE**

RBQ 5798-0765-01

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Olivier L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Ltée.
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4^e étage, Bureau 4000
St Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744
olheureux@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE
ASSANTE

Côté Plumes
KIOSQUE FERMIER

PRODUITS DE VOLAILLES
PRÊTS-À-MANGER
FRAISES DE SERRES
PRODUITS LOCAUX

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H
SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION
450-253-2089

LES ENTREPRISES

B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

**Steve Joyal Cell :
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE



VOTRE RÊVE, MA MISSION

pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN

Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085

michel-drouin.com

Résident
depuis
20ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil

USINAGE GÉNÉRAL



Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454

122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en
vente libre livrés directement à
votre porte.



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
chez Walmart



Masso-thérapeute

Danny Plante

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

450 223-9318

Reçus disponibles



Vente de pièces et
équipements neufs ou usagés

450 796-4000

Agro
SOLUTIONS

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

Technicienne en hygiène & soins des pieds

Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles



Clinique Vétérinaire La Présentation

Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie
pour petits animaux
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885



Carrosserie Raymond Laguë

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



C/P *Cantine*
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE
Salle à dîner intérieure

**POUR LES HEURES D'OUVERTURE,
SUIVEZ-NOUS SUR**  Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



dentaide 

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

De la conception à la livraison !

impressions **KLM** 

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || C kl@c gocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Esthétique Guylaine 

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, J0H 1B0
Guylaine Lestage propriétaire



DPA
assurances
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupe-dpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.
530, rue Gagnon
La Présentation



R.B.Q. : 5689-8059-01

Jacky Morissette
Entrepreneur Général en rénovation
Mini-excavation et démolition
Réparation de fissure • Drain français
Bassin de rétention
Nivelage de terrain et plus...

Caroline Gélinas
Entretien d'espace vert

Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813
Info : 450 502-8813



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



